

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013
LES INTERVENTIONS ET LE VOEU DES ECOLOGISTES

Les propos liminaires, par Antoine Maurice

L'actualité est malheureusement marquée la crise politique profonde que les aveux de Jérôme Cahuzac ont amplifié.

Ce n'est pas seulement une crise morale. Il n'y a pas que le mensonge, il y a la réalité des faits : la fraude fiscale d'un responsable politique qui avait pour charge de la réprimer. Cela provoque une perte de confiance. Nous devons donc mettre en place d'urgence un véritable « système de contention » pour bannir de tels actes. Il ne faut pas non plus laisser croire que l'ensemble des politiques seraient des fraudeurs. Je crois plus que jamais à la nécessité de la politique : il faut donc apporter une réponse politique.

Il faut davantage de transparence et de contrôle pour promouvoir une nouvelle culture politique. Les ministres et présidents des groupes parlementaires écologistes ont décidé de publier leurs déclarations de patrimoine dès maintenant, sans attendre la loi.

Mais on aurait tort de se limiter aux symboles et d'ériger en seule vertu la transparence. On ne doit pas se contenter de déclarations et de formules : il faut mettre en place un système de contrôle et d'observation des conflits d'intérêts et se donner les moyens de lutter contre la fraude en tout genre. Si on veut lutter contre la fraude fiscale, il faut des outils : il faut en premier lieu muscler l'inspection des impôts comme les écologistes le proposaient lors de la campagne présidentielle. La droite a instillé pendant dix ans l'idée que les fraudeurs seraient les plus démunis, alors que les faits prouvent le contraire. À nous de mettre toute notre énergie à éradiquer la vraie fraude : celle qui organise l'évasion fiscale et la corruption.

Sur ce sujet, les principales mesures annoncées par le Président de la République hier, qui devront être précisées lors du conseil des ministres du 24 avril prochain, constituent une avancée majeure dans la réorientation des politiques publiques vers plus de justice fiscale, moins d'opacité et d'immunité pour le monde de la finance et des grands groupes.

Les écologistes portent déjà dans leur programme, en France comme en Europe, l'essentiel des mesures annoncées ce jour et se félicitent en conséquence des propos du Président de la République.

Ils œuvreront au sein du gouvernement et du Parlement pour que des moyens budgétaires conséquents soient associés à ces annonces, afin d'assurer leur pleine efficacité. Ils agiront pour que les prochaines lois, notamment celle présentée en deuxième lecture sur la réforme bancaire, donnent un contenu effectif et concret à la détermination affichée par le Président de la République.

Localement, nous renouvelons ici notre souhait de voir engagée notre collectivité dans ce combat. En effet, les collectivités locales peuvent s'engager concrètement contre les paradis fiscaux, en votant le principe de non collaboration financière avec des banques présentes dans ces territoires.

Mais les racines de la crise sont plus profondes : une crise économique et sociale forte et une poussée réactionnaire importante. On ne peut pas faire abstraction du substrat sur lequel naît cette crise politique. À nous d'y apporter des réponses politiques et par la volonté d'accélérer les réformes.

Ce qui est fragilisé par cette affaire n'est pas uniquement la confiance, mais la capacité même de la politique à changer la société. Nous devons faire la preuve que la politique agit sur le réel.

Avec l'amplification de la crise, une réponse uniquement centrée sur la baisse des dépenses publiques ne peut pas être une réponse politique durable. Le risque, c'est la spirale de la récession. La priorité doit être le combat contre la crise financière, la crise européenne et la crise d'un modèle de développement, pour laquelle nous avons des réponses.

La responsabilité d'une majorité de la gauche et des écologistes, c'est d'être capable de construire l'avenir et de maintenir une vraie redistribution. Pour cela on doit redonner la main à l'investissement et ne pas subir les contraintes. Il faut se donner les moyens d'une transformation en profondeur du système économique et social. Le cap de la transition écologique peut apporter ce souffle : il est économe de la ressource, tout en exigeant des investissements. Il est créateur d'emplois et tourné vers l'avenir. Il suppose des moyens, avec un vrai pouvoir d'investissement dans les filières d'avenir.

Enfin, la réponse passera également par une véritable réforme institutionnelle qui redonne du souffle à la démocratie.

Les écologistes disent depuis plusieurs années qu'il ne peut y avoir de changement politique profond sans changement démocratique et institutionnel. La VI^e République, nous devons en prendre le chemin concrètement et non pas simplement l'invoquer. Elle passe par le non-cumul, la proportionnelle et la citoyenneté de résidence.

C'est un des chantiers urgents de la nouvelle majorité que l'élaboration d'un nouveau pacte institutionnel pour nos territoires qui doit rompre avec les pratiques jacobines et les tendances centralisatrices. Cet enjeu est une condition de la réussite de la transition écologique de la société et de l'avenir de notre démocratie elle-même. La mise en concurrence des territoires est source de creusement des inégalités et de gaspillages financiers et écologiques; elle doit laisser place à l'autonomie, à la coopération et à la solidarité entre les territoires de France.

Sur ce sujet, nous regrettons les hésitations du gouvernement sur la question de la décentralisation après l'annonce faite de son souhait de diviser en trois son projet de loi sur la réforme de la décentralisation.

Le premier acte du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique présenter hier en Conseil des ministres ne fait qu'affirmer et renforcer l'existence de métropoles.

En confirmant et développant cet échelon sans renforcer vraiment les capacités des régions et toutes les intercommunalités, le projet de loi s'ancre dans la vision discutable selon laquelle le dynamisme économique supposé des territoires les plus riches tire spontanément l'ensemble du pays vers la prospérité.

Elle sous-estime l'évolution prévisible des fonctions fondamentales des espaces ruraux, au plan énergétique, alimentaire, environnemental, social, économique, par exemple en matière d'éco-matériaux et d'écologie industrielle, et les interdépendances contemporaines entre ville et campagne.

Le projet de loi ajoute du coup un échelon dans le mille-feuille institutionnel sans clarification démocratique puisque le mode d'élection au suffrage universel direct n'est pas prévu dans l'immédiat.

Il rend encore plus confuse l'action publique, au risque de susciter encore davantage de rejet de la part des citoyens, ainsi éloignés de la représentation et des espaces de régulation et de contrôle possible des politiques publiques.

C'est pourquoi, bien que conscients du fait urbain, et de la nécessité de renforcer le poids des communautés urbaines, les écologistes affirment leur désaccord devant l'instauration d'un échelon métropolitain qui ne s'accompagnerait d'aucun renforcement significatif de l'échelon régional ni d'aucune avancée démocratique quant à l'élection des conseiller-e-s communautaire et la participation des citoyens.

Pour un véritable acte III de la décentralisation : vers l'Europe des Régions et de l'égalité des territoires, les écologistes réaffirment la nécessité d'une réforme globale, basée sur les principes de parité, de subsidiarité, de limitation du cumul des mandats, Dès 2014, d'équilibre entre territoires et de respect des réalités historiques et culturelles, comme devant guider une réforme des collectivités globale et cohérente.

L'autorité organisatrice du numérique, intervention de Philippe Goirand

A travers ce contrat de délégation de service public avec la SPL RIN, la collectivité se donne les moyens de développer les infrastructures et des services numériques avec le soucis de l'intérêt général et sur l'ensemble de notre territoire. Le haut débit devient un service public comparable à celui de l'eau, et nous saluons la volonté affichée et les moyens mis en œuvre.

Un développement pertinent des infrastructures et des services numériques, c'est nous poser en permanence la question de ce qui est utile, prioritaire. C'est aussi être attentif aux phénomènes de modes, aux inventions sans lendemain.

Le numérique offre assurément des potentialités extraordinaires pour nous adapter aux défis d'un développement soutenable de notre société, comme alternative aux transports par exemple, ou encore pour améliorer l'efficacité énergétique. C'est un moyen sans égal de diffuser, démocratiser l'éducation et la culture. C'est bien évidemment un immense gisement d'emplois très divers.

Mais ne nous cachons pas aussi les effets pervers de notre hyper connexion... L'invasion des smartphones, tablettes, consoles et autres dérivés d'ordinateurs n'est pas toujours, c'est le moins qu'on puisse dire, un facteur de convivialité... La question de l'addiction aux écrans doit être regardée attentivement. De même que les risques sanitaires liés à l'utilisation du téléphone mobile, aux ondes électromagnétiques et aux seuils d'exposition acceptables...

Autant de sujets et bien d'autres qui nous font soutenir cette délibération pour prendre notre pleine part dans les débats passionnants qui se profilent au sein de l'Autorité Organisatrice du Numérique.

Le plan de prévention des déchets, intervention de Danielle Charles

Après le diagnostic et la concertation, nous débouchons, enfin, sur le plan d'actions. Nous avons envie de dire : mieux vaut tard que jamais ! Et nous pourrions ajouter « mieux vaut un peu que rien du tout ! »

Car nous sommes loin, malheureusement, de l'ambition nécessaire pour mener une politique de prévention et de gestion des déchets digne de ce nom. Et les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux sont majeurs, nous ne pouvons l'oublier. L'objectif affiché ici est d'arriver à une réduction de 7 % des déchets collectés en 5 ans. Si nous sommes bien sûr d'accord avec cet objectif, on peut toutefois craindre qu'on ne s'en donne pas les moyens.

Car cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'une implication forte de la collectivité. Or nous sommes encore loin du compte ! En effet, ce plan d'action comprend beaucoup de bonnes initiatives. Malheureusement ces initiatives restent mineures par rapport à l'ampleur de l'effort que nous devrions fournir. Il s'agit pour l'essentiel, d'actions de communication et de valorisation des bonnes pratiques. C'est bien, mais ce n'est pas assez. Il serait souhaitable de mettre en œuvre des actions qui incitent bien plus fortement à un changement de comportement et favorisent une réelle prévention des déchets.

Comme nous le demandons depuis plusieurs années désormais, ce sont des leviers d'action plus importants que nous devrions mobiliser. Il en va par exemple de la redevance incitative, qui fait partie des actions retenues dans le Plan Climat. Et il est étonnant qu'on ne retrouve pas cette action ici.

En effet, les filières de recyclage et de valorisation ne prendront véritablement leur essor qu'à la condition d'être soutenues par une forte incitation à trier et à réduire la production de déchets. Et, je ne vous apprend rien en le disant, le moyen le plus efficace consiste à payer en fonction des déchets que l'on produit ! [Bien sûr une vigilance particulière devra être apportée pour soutenir les éventuels impacts sur les ménages les plus modestes.]

Et s'il existe des freins à sa mise en place sur notre territoire (comme semble le penser Georges Beyney), au moins pourrions-nous lancer une étude de faisabilité ! Je vous rappelle, d'ailleurs, que l'Ademe propose aux collectivités un soutien technique et financier pour la mise en oeuvre de la redevance incitative.

Quel dommage ce serait de ne pas saisir cette opportunité ! De surcroît, l'Ademe nous encourage à lancer cette étude au plus tôt... c'est à dire avant que la loi nous l'impose !

Et bien d'autres efforts restent à faire, notamment en matière d'élimination des déchets médicaux.

Mais nous n'en sommes pas à notre première alerte. En effet, cela fait quatre ans que nous nous étonnons de l'inertie de cette politique de gestion des déchets, et que nous appelons à plus d'ambition en la matière.

Donc, vous l'aurez compris, les élus écologistes s'abstiendront de voter ce plan d'actions décevant.

La Novela, intervention de Danielle Charles

C'est la première fois que la CUTM délibère sur la Novela, et nous voterons cette délibération. C'est un pas de plus dans le transfert de compétences – ce qui est positif. En effet, la communauté urbaine est une échelle pertinente pour gérer certains événements et certains équipements culturels de dimension intercommunale. Cependant, nous aurions apprécié que cette délibération soit assortie de quelques éléments de bilan. En effet, cette délibération aurait été une bonne occasion de faire mieux connaître une manifestation que les habitants, et même les élus, de notre communauté urbaine ne connaissent pas forcément bien.

On se souvient des réactions - pour le moins contrastées - qu'avait suscité la Novela, lors de sa création, en 2009. Ainsi, à l'enthousiasme de certains, d'autres avaient répondu par l'inquiétude : inquiétude vis-à-vis d'un budget conséquent ; scepticisme quant à la programmation et parfois même de profondes incompréhensions face à la complexité de l'aventure et à son manque de lisibilité. Les élus écologistes n'ont pas souhaité, à ce moment-là, prendre part à ce chœur de critiques. Et nous avons préféré laisser à l'événement le temps de trouver son public.

Depuis, la manifestation - qui connaîtra cette année sa cinquième édition - a eu le temps de prendre ses marques. D'aucuns affirment même que le festival est devenu l'un des grands rendez-vous culturels de Toulouse. Et nous serions ravis de pouvoir le croire. Cependant, les avis demeurent divergents et nous restons à jeun d'éléments de bilan. C'est pourquoi nous souhaiterions que soit réalisée une évaluation de cette manifestation.

Le vœu du Grand Toulouse sur le BHNS, intervention de Jean-Charles Valadier

Les élus écologistes rappellent leur opposition au déménagement des deux pôles d'emplois et de services des quartiers de Montaudran et de Saint Michel. Ces emplois participent à la mixité fonctionnelle de ces quartiers, mixité qui a été diagnostiquée comme un élément majeur du mieux vivre dans nos quartiers dans le Plan Local d'Urbanisme de Toulouse en cours de finalisation.

Alors que le groupe Le Grand Toulouse Ensemble a soutenu et continue à soutenir le déménagement des deux cliniques Saint-Jean du Languedoc et du Parc de la ville de Toulouse vers la future zone d'activité de Quint, il s'inquiète à travers ce vœu de l'impact extrêmement négatif sur nos quartiers. Comme nous l'avons plusieurs fois souligné, ces deux déménagements s'accompagneront bien sûr de la suppression de l'ensemble des services connexes aux 2 cliniques, dont les offres de soin, qui s'étaient installés à proximité des 2 cliniques.

Nous appelons donc le groupe Le Grand Toulouse Ensemble à nous rejoindre dans notre action de pérennisation sur place des 2 cliniques et plus largement dans notre projet global de dynamisation des activités et des services dans la ville de Toulouse par une politique d'accompagnement public, en particulier au niveau des déplacements et du stationnement.

Cela passe entre autre par la mise en place d'une politique active avec l'Agence Régionale de Santé et le groupe Capiro pour maintenir les 2 cliniques sur place, notamment en donnant la priorité à la ligne de tramway vers Saint Orens et en prenant en compte les contraintes propres aux cliniques, dont le stationnement.

Dans le cas contraire, nous nous opposons à ce vœu.

Le vœu du groupe Europe Écologie Les Verts en faveur d'une décentralisation renforcée dans le cadre du projet de loi de programmation sur la transition énergétique, présenté par Antoine Maurice

Officiellement lancé en novembre 2012, le débat national sur la transition énergétique est en phase de concertation des acteurs et du grand public. Les synthèses des avis et des recommandations au gouvernement seront rendues en juillet.

Enfin, le projet de loi de programmation sur la transition énergétique sera présenté en conseil des ministres, en septembre. Ce projet engage l'avenir de notre pays. Il doit répondre à trois enjeux majeurs : un enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, face à l'accélération rapide et extrêmement inquiétante des changements climatiques ; un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique ; et un enjeu économique de réduction de notre dépendance énergétique. En effet, si le déficit commercial de la France s'élève en 2012 à plus de 67 milliards d'euros, c'est en grande partie du fait de la facture énergétique. La révolution énergétique ne doit donc pas être seulement considérée comme une contrainte, mais comme une formidable opportunité pour sortir de la crise.

La logique centralisatrice et productiviste apparaît désormais dépassée. La transition énergétique repose au contraire sur une logique de décentralisation, d'efficacité et de sobriété énergétiques. La mutation à opérer appelle une mise en mouvement de tous les acteurs. Alors que s'est imposée la nécessité d'évoluer vers une économie moins énergivore, la répartition des compétences est devenue une question primordiale. Compte tenu de leurs compétences et de leur connaissance du territoire, les collectivités locales sont incontournables. Ainsi, lutter contre l'étalement urbain, de développer les mobilités alternatives à la voiture, de soutenir les circuits courts et l'agriculture périurbaine ou encore la réhabilitation énergétique des bâtiments sont autant de leviers pour gagner en sobriété et en efficacité.

Ainsi, la Communauté urbaine Toulouse Métropole, par exemple, dans le cadre de son Plan climat énergie territorial (PCET), a mis en place une Autorité organisatrice de l'énergie (AOEn) qui lui donnera les moyens d'organiser une véritable politique énergétique à l'échelle de notre territoire. C'est l'affirmation politique du rôle à jouer par la collectivité, en même temps que la préfiguration d'une véritable gouvernance locale de l'énergie. Si l'avant-projet de loi de décentralisation annonce un partage de responsabilité entre l'État et le bloc communal, en accordant à la commune la compétence exclusive de la distribution d'électricité et en identifiant sa compétence en matière de production, il est essentiel d'aller plus loin en la matière.

Pour cela, l'action publique en matière d'énergie nécessite une gestion décentralisée. Aussi le Gouvernement doit-il donner aux Régions et aux intercommunalités les moyens d'être véritablement maîtres d'œuvres de la transition énergétique sur les territoires, avec un appui des services déconcentrés de l'État et des agences (Ademe). Pour en faire des interlocuteurs légitimes, il faut donner aux collectivités locales le statut d'autorités organisatrices de la transition énergétique. C'est un préalable indispensable pour favoriser la création d'un véritable service public local de l'énergie.

Aux intercommunalités serait attribuée la compétence d'autorité concédante des réseaux de distribution (gaz, électricité, chaleur). Et, à ce transfert, serait associé un financement dédié, notamment au travers d'une dotation de fonctionnement "climat" assurant la péréquation des recettes issues de la mise aux enchères des quotas européens sur les émissions de CO₂. Cette compétence inclurait des missions de promotion et de financement, aux moyens d'Agences locales, constituant un véritable Service public local.

Les Schémas régionaux climat air énergie seraient ainsi renforcés et dotés de moyens financiers adaptés.

Les entreprises de transport et distribution d'énergie (RTE, GRT, ERDF, GRDF...) deviendraient indépendantes des entreprises de production d'énergie (EDF, GDF Suez, Total...) et leurs capitaux entièrement publics. La réglementation assurerait alors la transparence et l'équité des négociations de concession des activités de distribution des énergies de réseau par les autorités concédantes, en matière de distribution d'électricité.

En effet, en tant que bien commun, l'énergie ne doit pas être monopolisée par le secteur privé et sa production doit relever d'une forte régulation publique. En outre, des moyens de production décentralisés et portés par des investissements citoyens et coopératifs doivent être encouragés, et l'accès aux services énergétiques garanti pour tous.

Le modèle économique qui sous-tendra cette nouvelle organisation est donc lui aussi à repenser, et des transferts de fiscalité au niveau local, gages de lisibilité, de transparence et de responsabilisation des consommateurs, sont à envisager. Il conviendra bien sûr de trouver le bon équilibre entre décentralisation et équité nationale, l'État en demeurant le garant.

Pour toutes ces raisons, Toulouse Métropole fait le vœu que soit reconnu, dans la loi de programmation sur la transition énergétique qui sera présentée à l'automne 2013, le rôle primordial des collectivités locales en matière énergétique dans la création d'un véritable service public local de l'énergie.

Pour cela, le Conseil communautaire de Toulouse Métropole, réuni ce 11 avril 2013, demande au Gouvernement :

- **d'attribuer aux intercommunalités la compétence d'autorité concédante des réseaux de distribution et de renforcer les Schémas régionaux climat air énergie ;**
- **et d'inscrire dans la loi cette nouvelle organisation des compétences afin que les Régions et les intercommunalités deviennent les maîtres d'œuvres de la transition énergétique.**